

Présentation du numéro Repenser les défis institutionnels de l'action collective

Pierre Hamel, Louis Maheu et Jean-Guy Vaillancourt

Volume 19, numéro 1, 2000

Mouvements sociaux, enjeux institutionnels et démocratisation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040206ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040206ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Hamel, P., Maheu, L. & Vaillancourt, J.-G. (2000). Présentation du numéro : repenser les défis institutionnels de l'action collective. *Politique et Sociétés*, 19(1), 3–25. <https://doi.org/10.7202/040206ar>

PRÉSENTATION DU NUMÉRO

REPENSER LES DÉFIS INSTITUTIONNELS DE L'ACTION COLLECTIVE*

Pierre Hamel, Louis Maheu et Jean-Guy Vaillancourt
Université de Montréal

Quelle est la contribution des mouvements sociaux aux transformations sociales ? Est-ce que leur action renforce les liens sociaux ? Jusqu'à quel point visent-ils à créer une société plus solidaire ? Leur fragmentation et leur fermeture sur le local (*localism*) qui tendent à renforcer le pluralisme ambiant sont-ils compatibles avec la construction ou la redéfinition d'une communauté politique ? Du point de vue de la démocratie et du renouvellement des institutions, le fait qu'ils n'aient pas atteint les objectifs qu'ils mettaient de l'avant au cours des années 1960 par rapport à la démocratisation du politique¹ a-t-il affaibli leur légitimité ?

C'est à partir de ces questions que nous avons sollicité des contributions à ce numéro de *Politique et Sociétés*. Au départ, il ne s'agissait pas d'enfermer les auteurs dans les paramètres d'une problématique restreinte pour l'analyse des formes qu'empruntent les mouvements sociaux récents, en particulier dans les rapports conflictuels qu'ils entretiennent avec les institutions. L'intention initiale était plutôt d'explorer, en faisant appel à divers contextes sociopolitiques, ce qui

* Ce texte a bénéficié de l'appui financier du Fonds FCAR (formation de chercheurs et aide à la recherche) du Québec.

1. Roland Roth, « The Institutionalization of New Social Movements in Germany » (Conférence : « Europe and the United States: Movement Societies or the Institutionalization of Protest »), Cornell University, 1-3 mars 1996, p. 3.

Pierre Hamel, Institut d'urbanisme et département de sociologie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7.

Louis Maheu, Faculté des études supérieures, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7.

Jean-Guy Vaillancourt, département de sociologie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7.

Courriel : pierre.hamel@umontreal.ca

est devenu un aspect incontournable de leurs modalités d'action au fur et à mesure que ces mouvements sont apparus comme des phénomènes normaux de la vie sociale², à savoir leurs rapports aux institutions. En d'autres termes, dans quelle mesure le redéploiement de leur action sur le terrain institutionnel est-il devenu une caractéristique fondamentale de leur réalité sociale et politique ?

Depuis les années 1960, la contribution des mouvements sociaux à la redéfinition du politique a pris diverses formes tout en empruntant plusieurs avenues. En introduisant sur la scène publique de nouvelles préoccupations sociales et culturelles — voire des préoccupations éthiques —, ces acteurs collectifs ont contesté aussi bien les systèmes traditionnels de représentation politique que les modes de gestion publique mis en place à la faveur d'une expansion de l'interventionnisme. À divers titres, les revendications et les mobilisations sociales des mouvements verts, des mouvements pacifistes, des mouvements reliés à l'ethnicité ou à la lutte contre le racisme, des mouvements des femmes, des mouvements urbains ont favorisé un élargissement et une redéfinition du politique.

Ces mouvements n'ont pas toujours atteint pour autant leurs objectifs, que ce soit sur le plan de la lutte contre les inégalités sociales, ou en ce qui concerne l'abolition des rapports de domination ou la démocratisation du politique, à commencer par la gestion publique. Cela ne les a pas empêchés d'expérimenter de nouveaux rapports aux institutions et à l'institutionnalisation, compte tenu de la transformation même des modes et des formes de l'action collective. Cela s'explique en bonne partie par le contexte à l'intérieur duquel s'inscrivent ces mouvements, qui est avant tout celui de la modernité avancée. C'est que les changements qui définissent ce contexte, caractérisés notamment par de nouveaux types de risques, des rapports inédits au savoir et une fragmentation accrue des identités et des valeurs, obligent les acteurs collectifs à revoir leurs stratégies et leurs modèles d'action, à commencer par leurs rapports aux institutions et à l'institutionnalisation.

Au cours des dernières années, les mouvements sociaux et leurs acteurs ont redéfini leurs modèles d'intervention sur le terrain du politique institutionnel et en marge de celui-ci, s'inscrivant d'emblée dans l'espace de la société civile. Ils sont ainsi devenus partie prenante de notre paysage politique. Toutefois, vu l'accroissement des ressources mises à leur disposition de même que leur inscription sociale et culturelle contextualisée et diversifiée, ils ont été confrontés à des défis institutionnels qui soulèvent plusieurs questions, notam-

2. Klaus Eder, « The Institutionalization of Social Movements. Towards a New Theoretical Problematic in Social-Movement Analysis? », Florence, European University Institute, 1993, p. 1.

ment en ce qui concerne le renouvellement de leur potentiel subversif par rapport aux formes dominantes de représentation et d'intégration.

Avant de considérer de plus près, et à partir d'exemples précis, les rapports qui prévalent entre les mouvements sociaux et les institutions — tels qu'ils sont analysés dans les contributions à ce numéro —, trois aspects de l'action collective méritent notre attention. Il s'agit d'abord des enjeux institutionnels et de leur importance dans le champ d'étude des mouvements sociaux et, en particulier, à l'intérieur de la sociologie des mouvements sociaux. Ensuite, d'une manière restreinte, il est question de ce qui définit en propre ces enjeux institutionnels dans le cas des mouvements sociaux récents. Enfin, il y a la question du politique, telle qu'elle est soulevée par des acteurs dont l'engagement premier se définit en termes sociaux. Sous cet angle, il semble que ce sont autant les rapports entre le social et le politique que leur indétermination qui alimentent en propre le contenu de l'action collective.

L'ÉTUDE DES MOUVEMENTS SOCIAUX ET L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ACTION COLLECTIVE

Le champ d'étude des mouvements sociaux, que les controverses théoriques n'ont cessé d'alimenter, est devenu un domaine de recherche reconnu et spécialisé, débordant la sociologie pour s'étendre à l'histoire et à la science politique. Depuis les années 1960, compte tenu du dynamisme renouvelé de l'action collective, les chercheurs ont dû revoir les prémisses des anciens modèles d'analyse³, qui mettaient l'accent soit sur le caractère déviant ou marginal des mouvements sociaux, soit sur leur spontanéité ou leur rôle transitoire par rapport au changement. Il en est résulté un renouvellement des paradigmes et une plus grande attention méthodologique portée aux composantes de l'action, d'une part, et aux particularités — opportunités — des contextes d'action, d'autre part. D'où l'importance, au dire de certains, de mieux cerner les tensions entre les acteurs et les contextes⁴.

Dès lors, les chercheurs ont pris acte de la complexité et du caractère imprévisible des mouvements⁵. Néanmoins, en dépit des divergences théoriques qui persistent, on s'entend pour reconnaître les

3. Alberto Melucci, « Liberation or Meaning ? Social Movements, Culture and Democracy », *Development and Change*, vol. 23, n° 3, 1992, p. 44.

4. Harry H. Bash, *Social Problems and Social Movements*, Atlantic Highlands, New Jersey, Humanities Press, 1992.

5. Pierre Hamel, « Mouvements urbains et modernité », *Recherches Sociographiques*, vol. XXXVI, n° 2, 1995, p. 283.

caractéristiques majeures qui les définissent. Donatella Della Porta et Marco Diani⁶ insistent sur quatre traits distinctifs des mouvements sociaux : 1) l'existence de formes organisationnelles réticulées ; 2) le partage de certaines croyances et la solidarité des acteurs ; 3) l'accent mis sur les conflits dans la lutte pour ou contre le changement ; 4) le recours à diverses formes de contestation.

Ces éléments font consensus chez la majorité des chercheurs, contribuant à l'identification des principales composantes de l'action collective. Pour autant, des divergences demeurent en matière de stratégie de recherche, d'analyse et d'interprétation. De cette manière, même si, en général, les chercheurs habituellement associés à la théorie de la mobilisation des ressources n'assimilent plus l'action des mouvements sociaux à celle de simples groupes de pression, ils n'en continuent pas moins de la rattacher à des activités politiques conventionnelles⁷. C'est ce que ne peuvent accepter des chercheurs dont les travaux ont été associés au paradigme de l'identité ou à la théorie des nouveaux mouvements sociaux. Pour eux, l'action des mouvements, du moins des nouveaux mouvements sociaux, est avant tout animée par une remise en question des systèmes institués ou de l'ordre établi, et cela même si pour ces chercheurs les acteurs inscrivent leur action ou leurs projets avant tout dans le champ social, culturel ou symbolique.

Au cours des quinze dernières années, nous avons constaté ce qu'on peut appeler un déplacement des préoccupations théoriques et méthodologiques. Les références aux hypothèses explicatives de type structurel ont été remplacées par des démarches à la fois plus phénoménologiques — jusqu'à un certain point plus sectorielles — et plus sensibles aux facteurs globaux, tout en tenant compte des caractéristiques propres aux systèmes d'action et à leur indétermination. De ce point de vue, si l'étude des mouvements sociaux n'est pas étanche aux modes intellectuelles, elle ne demeure pas moins fortement marquée par l'histoire des mouvements sociaux eux-mêmes et par leur évolution.

À plusieurs égards, les mouvements sociaux ont joué un rôle essentiel dans la définition et la transformation de la modernité. En Europe, ils ont sans aucun doute été partie prenante du processus de modernisation sociale qui a alimenté aussi bien la révolution industrielle que la révolution démocratique. Selon plusieurs, en tant que nouvelle forme d'action collective, il s'agissait là pour les membres des classes populaires d'une réponse appropriée aux changements

6. Donatella Della Porta et Mario Diani, *Social Movements : An Introduction*, London, Blackwell, 1999, p. 14-15.

7. Thomas R. Rochon, « Political Movements and State Authority in Liberal Democracies », *World Politics*, vol. 42, n° 2, 1990, p. 303.

globaux que provoquaient la concentration du capital, l'accroissement du pouvoir d'État et les pressions démographiques⁸. Depuis les années 1960, en dépit de leurs limites, voire de leurs échecs, les nouveaux mouvements sociaux ont contribué à modifier d'une manière plus ou moins importante le paysage social, culturel et politique. Compte tenu de la transformation des rapports entre les classes et de l'émergence de nouvelles formes de stratification sociale, ils ont remis en question les modèles traditionnels d'action et d'organisation. Prenant acte des inégalités sociales propres aux sociétés postindustrielles, ils ont expérimenté des formes de solidarité tenant compte de l'identité et de l'individualité des acteurs. Enfin, en s'engageant sur des terrains multiples — problèmes reliés à l'environnement, qualité de l'habitat, inégalités subies par les femmes, droits sociaux et culturels — ils ont tenté de construire des espaces d'autonomie et de résistance à l'emprise du pouvoir d'État.

Même si la « nouveauté » des nouveaux mouvements sociaux n'a jamais fait l'unanimité chez les chercheurs, ils reconnaissent en majorité que ces mouvements se démarquent du mouvement ouvrier par un certain nombre de caractéristiques, sur le plan organisationnel, sur le plan des moyens d'action et sur le plan culturel, à commencer par les représentations du changement. Pour certains, les nouveaux mouvements sociaux cherchaient avant tout à politiser la société civile⁹ dans le but de soustraire les acteurs sociaux aux institutions politiques représentatives et à leur gestion bureaucratique. Chose certaine, en recourant à des modes d'action nonconventionnelle¹⁰, les acteurs de ces mouvements ont politisé des thèmes nouveaux — en référence au corps, à la différence sexuelle, aux choix culturels, aux spécificités ethniques —, et contribué ainsi à élargir la définition traditionnelle du politique¹¹. En mettant de l'avant des revendications relevant d'un principe de non-négociabilité, parce que confrontés à des conflits irréductibles, ces mouvements ont formulé une critique moderne de la modernisation. Enfin, en remettant en question les rapports institués entre le public et le privé, ils se sont engagés sur le

8. Steven M. Buechler, *Social Movements in Advanced Capitalism*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 8.

9. Voir à ce sujet : Claus Offe, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Paris, L'Harmattan, 1997; Jean L. Cohen et Andrew Arato, *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, The MIT Press, 1992.

10. Russell J. Dalton et Manfred Kuechler (dir.), *Challenging the Political Order : New Social and Political Movements in Western Democracies*, Cambridge, Polity Press, 1990.

11. Louis Maheu, « Mouvements sociaux et politiques », dans Gérard Boismenu, Pierre Hamel et Georges Labica (dir.), *Les formes modernes de la démocratie*, Montréal et Paris, Presses de l'Université de Montréal et L'Harmattan, 1992, p. 201-224.

terrain d'une « politique du vécu » (*life politics*)¹² que, dans un contexte marqué par la réflexivité, seul un recours aux valeurs de liberté et d'authenticité permettait de faire avancer.

Sur ces divers plans, l'action des nouveaux mouvements sociaux a contribué à transformer à la fois les conceptions usuelles de l'espace public et les conceptions traditionnelles du politique. Faisant ressortir les limites et, dans une certaine mesure, la fragilité des modèles autoritaires de gestion publique et de direction politique, ces mouvements ont proposé de repenser l'espace du politique. Cela les a conduits à revoir leurs rapports et leurs conflits tant à la société civile qu'à l'État.

Dans cette perspective, les mouvements sociaux ont attiré l'attention sur le fait que les rôles et les institutions de la société ne découlaient plus d'un ordre préalable, mais qu'il fallait construire et reconstruire nos rapports sociaux en fonction de références cognitives et relationnelles produites par les acteurs eux-mêmes¹³. En dépit de leur caractère multidimensionnel — tant sur le plan organisationnel, idéologique que cognitif — et malgré les spécificités culturelles des contextes nationaux à l'intérieur desquels ils prennent place, les mouvements sociaux semblent emprunter des voies similaires. Il existe bien sûr des cycles qui scandent leur évolution, tout comme certains mouvements parviennent mieux que d'autres à renouveler leur action. Néanmoins, prenant l'exemple du mouvement environnemental dans trois pays, Klaus Eder souligne qu'on y retrouve des processus semblables en dépit des différences culturelles et organisationnelles tant du contexte que de l'action : on part d'une demande particularisée qui est inscrite à l'intérieur d'un contexte institutionnel afin de lui fournir un cadre de référence universel¹⁴.

Mais les mouvements sociaux sont-ils en mesure de transformer en profondeur les institutions ? Ne font-ils que servir de relais transitoires pour des demandes sociales exclues des canaux de représentation formels ou traditionnels¹⁵ ? Quelle est leur portée sociale et politique effective ?

On retrouve à l'intérieur de la sociologie des mouvements sociaux, des réponses des plus nuancées en même temps que des positions diamétralement opposées. Les critiques sur la portée politique des nouveaux mouvements sociaux ont été nombreuses. Non

12. Anthony Giddens, *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press, 1990.

13. Alberto Melucci, *op. cit.*, p. 43.

14. Klaus Eder, « The Identitarian Project of Environmentalism. A Critique of Green Particularism », ISA World Congress, Research Committee 47, Bielefeld, 1994, p. 15.

15. Alan Scott, *Ideology and the New Social Movements*, London, Unwin Hyman, 1990.

seulement certains ont mis en doute la spécificité de leurs pratiques¹⁶, mais on a aussi beaucoup insisté sur leur fragmentation, leur repli sur des intérêts locaux et leur faible capacité à établir des rapports de force suffisants pour transformer les rapports de pouvoir¹⁷.

À l'encontre de ces interprétations, d'autres chercheurs préfèrent mettre l'accent sur le dynamisme des mouvements, leur créativité et leur capacité de renouvellement¹⁸. Cela rejoint le point de vue de ceux qui pensent que les citoyens et les organisations qu'ils mettent sur pied n'ont jamais été aussi présents sur la scène publique et qu'ils jouent un rôle de plus en plus déterminant à l'égard du changement social et politique¹⁹. Comme le dit Leslie A. Pal, « l'un des grands phénomènes politiques des vingt dernières années, a été la croissance des mouvements ou des groupes de pression tournés vers la défense de l'intérêt public²⁰ ».

De fait, l'importance du rôle des mouvements sociaux sur la scène publique est reconnue même par des chercheurs qui insistent, par ailleurs, sur la faiblesse de l'impact ou de la portée subversive de l'action collective. Cette faiblesse serait attribuable avant tout, selon eux, aux mécanismes de canalisation de l'action, élaborés par des agences étatiques, au moyen d'une réglementation et d'un financement accrus des organisations et des groupes qui se trouvent à la base des mouvements sociaux, tout cela au profit des gestionnaires publics et de l'État²¹.

Toutefois, il est difficile d'admettre que les rapports entre l'État et les mouvements sociaux sont orientés à l'aide du financement étatique d'une manière aussi forte que celle qui est suggérée par John D. McCarthy, David W. Britt et Mark Wolfson. Même si on ne peut pas nier les incidences du financement public et de la réglementation sur l'orientation de l'action collective, il n'en reste pas moins que ces mesures ne peuvent maîtriser complètement les fondements de l'action et l'identité des acteurs. La possibilité d'un recours instrumental à ces ressources par les acteurs, lesquelles peuvent être

16. Lorna Weir, « What's so New in the New Social Movements ? », *Studies in Political Economy*, vol. 40, printemps 1993.

17. Susan S. Fainstein et Clifford Hirst, « Urban Social Movements », dans David Judge, Gerry Stoker et Harold Wolman (dir.), *Theories of Urban Politics*, London, Sage, 1995.

18. Robert Fisher et Joseph Kling (dir.), *Mobilizing the Community*, London, Sage, 1993.

19. Jeffrey M. Berry, *The New Liberalism. The Rising Power of Citizen Groups*, Washington, D.C., Brookings Institution Press, 1999.

20. Leslie A. Pal, *Interest of State*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993, p. 19.

21. John D. McCarthy, David W. Britt et Mark Wolfson, « The Institutional Channeling of Social Movements by the State in the United States », *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, vol. 13, 1991, p. 45-76.

considérées sous l'angle de l'opportunité politique, demeure réelle. C'est l'analyse qui est faite, notamment, par Miriam Smith qui a étudié le mouvement d'émancipation des gais au Canada à la lumière des incidences que la Charte des droits et libertés a pu avoir sur les activités politiques de ce mouvement²².

La complexité croissante de l'action collective, tant au plan organisationnel qu'à celui des représentations ou des composantes de l'action irait de pair avec une diversité accrue des échanges et des interactions avec les institutions, mais compte tenu aussi de l'évolution et de la maturité des mouvements. De ce point de vue, les réorientations qui accompagnent l'évolution des mouvements sociaux correspondent aussi à des processus d'institutionnalisation qui, même s'ils modifient la configuration et les contenus de l'action collective, ne témoignent pas moins de leur vitalité. Cette lecture de la transformation des mouvements sociaux s'éloigne résolument des interprétations qui ne voient dans l'institutionnalisation de l'action collective qu'une simple «routinisation» de la portée constestataire des mouvements. Dès lors, on ne peut s'étonner de constater que l'institutionnalisation des mouvements sociaux accompagne leur succès. Lorsqu'ils subissent des échecs, ils ont tendance à disparaître, alors que leur succès irait de pair avec leur institutionnalisation²³.

En mettant l'accent sur la coopération, la professionnalisation des organisations et la cooptation des leaders, cette analyse n'assimile-t-elle pas, toutefois, d'une manière partielle, derechef, les nouveaux mouvements sociaux à de simples groupes de pression? Par ailleurs, si on admet que l'institutionnalisation a contribué à la transformation des nouveaux mouvements sociaux — pensons aux mouvements verts et aux mouvements des femmes —, qu'en est-il des formes d'action collective plus récentes, celles que nous observons depuis le début des années 1990?

LES DÉFIS INSTITUTIONNELS DES MOUVEMENTS SOCIAUX RÉCENTS

Les formes d'action collective plus récentes — celles qui ont proliféré au cours de la dernière décennie — ont accentué les différences qui séparaient les nouveaux mouvements sociaux des formes

22. Miriam Smith, « Social Movements and Equality Seeking: The Case of Gay Liberation in Canada », *Revue canadienne de science politique*, vol. XXXI, n° 2, 1998, p. 285-309.

23. Tamar Herman, « From Unidimensionality to Multidimensionality : Some Observations on the Dynamics of Social Movements », *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, vol. 15, 1993, p. 181-202.

de mobilisation et d'organisation établies par le mouvement ouvrier. Tout en reprenant à leur compte le répertoire propre aux nouveaux mouvements sociaux, les mouvements plus récents y ajoutent depuis quelques années des contenus, des valeurs et des exigences particulières.

Ces formes récentes d'action collective sont plus complexes, plus diversifiées et plus éclatées que ne l'étaient celles mises de l'avant par les nouveaux mouvements sociaux. Elles ne cherchent pas, à l'instar du mouvement ouvrier, à construire un nouveau projet de société tout comme elles ne tentent pas, à l'image de plusieurs nouveaux mouvements sociaux, à orchestrer des modèles d'organisation reposant sur l'auto-institutionnalisation. Elles assument pleinement l'ambivalence constitutive de l'action collective qui prévaut dans la modernité avancée. À ce titre, elles continuent d'approfondir la redéfinition du politique explorée par les nouveaux mouvements sociaux.

Dans les travaux de sociologie et de science politique portant sur les institutions, la majorité des définitions insistent sur le caractère multidimensionnel des institutions — en particulier sur l'existence de mécanismes régulateurs, normatifs et cognitifs qui alimentent leur capacité d'adaptation — et sur les conséquences de leur présence tant en termes de contraintes que de possibilités pour l'action²⁴.

Si les institutions contribuent à créer une réalité sociale objective pour les individus et les groupes sociaux, elles leur fournissent aussi un espace de certitude, de reconnaissance et de solidarité, qui favorise l'acculturation citoyenne tout en offrant les conditions et les ressources nécessaires au renouvellement des institutions elles-mêmes.

Cette conception «classique» du champ institutionnel laisse toutefois dans l'ombre le conflit qui prend place dans l'espace social et politique entre les différentes logiques institutionnelles, par exemple celle du marché, de l'État et de la communauté, afin d'orienter les choix publics. En général, dans la définition de compromis sociopolitiques qui font suite aux affrontements entre les acteurs, ces logiques s'affirment sous la forme de luttes hégémoniques. C'est ce qu'une vision instrumentale des institutions a tendance à ignorer²⁵. De surcroît, une telle vision néglige le fait que, sur le plan interne, les institutions sont alimentées par des tensions et des conflits dus aux principaux intérêts en présence, mais résultant aussi des exigences

24. Elizabeth S. Clemens et James M. Cook, « Politics and Institutionalism : Explaining Durability and Change », *Annual Review of Sociology*, file://A:\anrevsoc-00-1.htm, 1999. Voir aussi: Alan Scott, "Sociology and Institutional Design", Montréal, Congrès mondial de sociologie, 1998.

25. Richard A. Colignon, *Power Plays*, Albany, State University of New York Press, 1997.

d'adaptation imposées par les changements contextuels²⁶. Enfin, du point de vue de l'action collective, la conception «classique» ou traditionnelle des institutions repose sur un modèle binaire qui reprend l'opposition entre instituant et institué²⁷. Se profile ici, en filigrane, le modèle wébérien trop rigide de la bureaucratie et de la rationalité.

Par rapport à cette conception qui considère que les mouvements sociaux alimentent les institutions de l'extérieur soit en contribuant à leur transformation, soit en les galvanisant contre le changement, on a vu se définir, à partir des années 1980, à l'intérieur de la sociologie des mouvements sociaux, ce que nous pouvons appeler la thèse de l'institutionnalisation partielle. Cette interprétation²⁸, qui va à l'encontre de la vision traditionnelle, veut que les acteurs des mouvements sociaux défient l'ordre symbolique et les valeurs culturelles dominantes tout en conservant une part d'autonomie. Dès lors, les acteurs ne sont jamais entièrement intégrés à l'espace institutionnel. Ils s'engagent à l'occasion sur le terrain du politique institutionnel, mais n'hésitent pas à s'y soustraire ou à revoir leur engagement ou leur participation à partir de conditions souvent définies au préalable.

Dans cette perspective, les mouvements sociaux sont en mesure d'utiliser les structures d'opportunité politique qui découlent de la conjoncture ou des changements politiques. Leur présence sur la scène politique instituée va de pair avec une capacité plus grande de la part des acteurs à tirer parti des changements tout en affirmant leur autonomie et leur identité. Plusieurs reconnaissent, à cet égard, que les nouveaux mouvements sociaux visent avant tout à parfaire ou à compléter les avancées de la modernité : d'où le rôle prépondérant accordé par certains aux nouvelles classes moyennes²⁹ à l'intérieur de ces mouvements.

L'approche que nous mettons de l'avant reconnaît les mérites de la thèse de l'institutionnalisation partielle par rapport à la conception traditionnelle tout en s'en démarquant³⁰. C'est que, même si la thèse de l'institutionnalisation partielle permet de tenir compte des relations stratégiques qui se tissent entre les mouvements et les institutions ou entre les acteurs et les autorités, elle s'avère incapable de saisir les rapports complexes qui existent — et ceux qui ont pris forme ces dernières années — entre les acteurs et les systèmes d'action au sein

26. Alan Scott, *op. cit.*

27. Alain Touraine, « Préface », dans Francesco Alberoni, *Genesis : Mouvements et Institutions*, Paris, Ramsay, 1989, p. 9.

28. Pour un exemple de ce type d'interprétation, voir : Sidney Tarrow, *Power in Movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994. Voir aussi : Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly, « To Map Contentious Politics », *Mobilization*, 1996, p. 17-34.

29. Klaus Eder, *The New Politics of Class. Social Movements and Cultural Dynamics in Advanced Societies*, London, Sage, 1993.

des institutions. Nous pensons en particulier aux jeux de négociation et de pouvoir qui se dessinent à l'intérieur des espaces institutionnels et à la place occupée par les mouvements sociaux récents compte tenu de leur ambivalence et de leur diversité.

Considérons de près la transformation des rapports sociaux et des institutions. Nous constatons avant tout l'existence d'une non-correspondance accrue entre les acteurs et les institutions. C'est que les institutions sont de moins en moins en mesure d'offrir aux acteurs sociaux un cadre de représentation, d'intégration et d'apprentissage qui soit stable. Cette situation est reliée à la transformation en profondeur aussi bien de nos référents culturels et symboliques que de nos modèles d'organisation sociale.

À cause des changements contextuels et des tensions internes auxquelles elles sont soumises, les institutions semblent de moins en moins en mesure de garantir une intégration sociale durable des rôles et des fonctions. Cela découle également de l'individualisation accrue des rapports sociaux³¹, de la multiplication des outils de connaissance et de la place grandissante qu'occupent les systèmes d'information, de communication et la réflexivité dans les modèles d'organisation et de gestion. Le rythme accéléré des changements dans l'environnement institutionnel — provoqué notamment par certaines tendances à la globalisation — n'est sans doute pas sans conséquence non plus sur la fragilité des institutions et les difficultés qu'elles éprouvent à maîtriser les tensions internes et à orienter le changement.

La présence des mouvements sociaux au sein de ces espaces institutionnels instables nous amène à concevoir les institutions comme des laboratoires qui permettent aux acteurs d'expérimenter de nouvelles modalités de reconnaissance et des processus d'apprentissage mettant en scène, d'un côté, l'expression de leur subjectivité et, de l'autre, de nouvelles formes de solidarité³². Remettant en question les modèles de décision hiérarchisés et les valeurs dominantes qui entraînent l'exclusion, les mouvements sociaux s'engagent dans des processus d'échanges, de négociation et de contestation qui bouleversent le *statu quo*. Leurs démarches s'ouvrent sur de nouvelles

30. Voir à ce sujet : Henri Lustiger-Thaler, Louis Maheu et Pierre Hamel, « Enjeux institutionnels et action collective », *Sociologie et Sociétés*, vol. XXX, n° 1, 1998, p. 173-188. Voir aussi : Pierre Hamel, Henri Lustiger-Thaler et Louis Maheu, « Is There a Role for Social Movements ? », dans Janet L. Abu-Lughod (dir), *Sociology for the Twenty-first Century. Continuities and Cutting Edges*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999, p. 165-180.

31. Ulrich Beck, « The Debate on the "Individualization Theory" in Today's Sociology in Germany », *Soziologie*, édition spéciale, n° 3, 1994, p. 191-200.

32. Pierre Hamel, Louis Maheu et Jean-Guy Vaillancourt, « Action collective et enjeux institutionnels : l'institutionnalisation des mouvements sociaux », *Recherches Sociographiques*, vol. XL, n° 3, 1999, p. 417-434.

formes d'engagement et passent par des demandes de reconnaissance, d'appartenance sociale et une capacité de faire des choix. Il en résulte, à maintes occasions, un redéploiement de l'action collective qui tente de modifier les orientations ou les valeurs institutionnelles établies. Afin de saisir la nature des processus en cause, il est nécessaire de revoir nos modèles d'analyse et de considérer d'un autre point de vue l'action qui se déroule sur le terrain institutionnel.

Sous cet angle, l'institutionnalisation des mouvements sociaux ne conduit pas à l'atténuation de leur portée subversive. Comme certains l'ont montré³³, les transactions et les médiations dans lesquelles ils s'engagent avec les institutions en général et, en particulier avec l'État, contribuent au renouvellement de leur capacité d'intervention. Ils parviennent ainsi à instaurer des changements de première importance dans la gestion publique au bénéfice des citoyens. N'hésitant pas à faire face à des relations des plus conflictuelles avec les responsables institutionnels, ils établissent des relations dynamiques et plus ouvertes, reposant au départ sur un système de négociation qui demeure un rapport de force.

La capacité des acteurs sociaux à s'engager dans de nouveaux rapports aux institutions — et, partant, l'institutionnalisation de l'action collective — peut revêtir diverses significations. On ne doit pas oublier qu'en premier lieu, en dépit des rapports conflictuels et expérimentaux avec les institutions, l'action des mouvements sociaux est encore tournée vers les membres actifs au sein des organisations, qui permettent aux mouvements d'être présents sur la scène publique. C'est pourquoi, comme le souligne Klaus Eder³⁴, la nécessité d'élaborer une culture commune parmi les membres d'une organisation passe par l'institutionnalisation d'un ordre cognitif. Le nouveau rapport à la nature que proposent les mouvements environnementaux en est un bon exemple.

Toutefois, il s'agit là d'un premier niveau ou d'un premier seuil d'institutionnalisation qui est loin d'être satisfaisant en regard des objectifs, des valeurs et des intérêts propres à un mouvement social donné. C'est pourquoi, à un deuxième niveau, l'institutionnalisation poursuit un projet plus ambitieux, qui est d'inscrire dans le discours

33. Voir : Dominique Masson, *With and Despite the State : Doing Women's Movement Politics in Local Service Groups in the 1980s in Québec*, Thèse de doctorat, Département de sociologie et d'anthropologie, Carleton University, 1998 ; Michel Séguin, *L'émergence des mouvements sociaux de l'environnement et l'enjeu des déchets solides à Montréal*, thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal, 1997 ; Jean-Guy Vaillancourt, Michel Séguin, Louis Maheu et Liliane Cotnoir (dir.), *La gestion écologique des déchets*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999.

34. Klaus Eder, *The Social Construction of Nature*, London, Sage, 1996, p. 201.

social les préoccupations et les convictions qui sont exclusives du mouvement.

Ce deuxième niveau est souvent précaire, alors que les organisations d'un mouvement doivent se coordonner avec d'autres collectifs d'acteurs organisés. Sans compter qu'il n'est pas rare de voir, à l'intérieur des organisations reliées aux mouvements, des résistances à l'endroit des institutions, nourries notamment par des sentiments anti-institutionnels.

Enfin, Klaus Eder parle d'un troisième niveau lorsque l'action collective est tout simplement « récupérée » par des institutions politiques traditionnelles. Ce n'est pas, selon nous, la seule voie possible. De plus en plus, à notre avis, comme nous l'avons mentionné précédemment, les organisations et les acteurs des mouvements sociaux récents choisissent plus souvent la voie de la négociation, des échanges et de l'expérimentation dans leurs rapports avec les institutions.

L'institutionnalisation des mouvements sociaux, au sens que nous lui donnons et qu'elle revêt de plus en plus dans le cas des mouvements sociaux récents, n'élimine pas les conflits. Les mouvements sociaux entretiennent des rapports différenciés avec les institutions. Il existe, par exemple, une « sélectivité institutionnelle³⁵ » qui avantage certains groupes et, de ce fait certains mouvements, au détriment des autres. Il reste que les formes organisationnelles des mouvements sont influencées par les structures institutionnelles nationales et les ressources que celles-ci mettent à la disposition des groupes sociaux³⁶.

L'expérience de mobilisation, de participation et de solidarité que font celles et ceux qui s'engagent dans la défense d'une cause sociale et politique ne suit pas toujours le même modèle. L'établissement d'un consensus parmi les participants n'est pas nécessairement une condition de la mobilisation. Le consensus se construit parfois dans et par l'action. Il faut parler à ce sujet d'une variation dans les relations entre le consensus et l'action, qui dépend de plusieurs facteurs et, entre autres, des cycles de transformation d'un mouvement³⁷.

L'institutionnalisation de l'action collective et des mouvements sociaux soulève nombre d'incertitudes et de problèmes, que la vision classique n'était pas en mesure de soupçonner. Le constat d'une

35. Dominique Wisler et Marco G. Giugni, « Social Movements and Institutional Selectivity », *Sociological Perspectives*, vol. 39, n° 1, 1996, p. 85-109.

36. Debra C. Minkoff, « The Institutional Structuring of Organized Social Action, 1955-1985 », *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, vol. 17, 1994, p. 136.

37. Sharon N. Barnatt, « Action and Consensus Mobilization in the Deaf President Protest and its Aftermath », *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, vol. 17, 1994, p. 115-134.

articulation distincte entre, d'un côté, l'identité et le politique noninstitutionnel et, de l'autre, le politique institutionnel et les intérêts, est remise en question par les nouvelles formes de revendication et d'action collective, comme nous pouvons l'observer dans le cas du mouvement des femmes : «Le mouvement des femmes illustre non seulement qu'il existe des interactions entre le social et le politique, mais aussi que l'identité et les intérêts sont interreliés. L'identité façonne les intérêts et vice versa.³⁸»

Dans le cadre de la « société réticulée », en particulier à cause de la force ou du poids des processus d'individualisation et de la responsabilité qui en découle pour les individus, l'identité devient une source plus significative que les rôles en ce qui a trait à la production des significations. La définition des identités passe par des rapports sociaux entre les acteurs et les institutions qui sont marqués par l'expérimentation, en commençant par l'intériorisation des normes institutionnelles, sans quoi il n'y a pas d'identité possible pour les acteurs³⁹. Selon Manuel Castells, en ce qui a trait à la définition des identités⁴⁰, les acteurs peuvent emprunter trois voies distinctes : dans le premier cas de figure, la démarche consiste à produire une identité normalisée ; dans le deuxième, c'est l'idée de résistance — en relation à la communauté — qui prévaut ; dans le troisième, la référence au projet permet de construire un sujet capable de faire des choix et de s'engager dans de nouveaux processus ou de nouvelles formes de changement social.

Dans le troisième cas mentionné, l'innovation institutionnelle et le changement social sont interreliés. La capacité des acteurs et de leurs mouvements à inscrire leurs projets dans l'espace public et à transformer les rapports sociaux devient l'objet d'un enjeu social et politique qui donne son sens à l'action collective. D'un point de vue sociologique, le résultat passe par l'expression d'un « champ de luttes éparées qui essaient, chacune à sa manière, d'articuler des orientations sociales hétérogènes⁴¹ ». Au-delà de la dispersion évoquée, surgit à nouveau le défi d'une recomposition de la « représentation de la société⁴² », ce qui soulève, encore une fois, la question de la portée sociale et politique de ces luttes ou mouvements fragmentés.

38. Alexandra Dobrowolsky, « Of "Special Interest" : Interest, Identity and Feminist Constitutional Activism in Canada », *Revue canadienne de science politique*, vol. XXXI, n° 4, 1998, p. 717.

39. Manuel Castells, *The Power of Identity*, Oxford, Blackwell, 1998, p. 7.

40. *Ibid.*, p. 8 et suiv.

41. François Dubet et Danilo Martucelli, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil, 1998, p. 246.

42. *Ibid.*, p. 228.

LA PORTÉE SOCIALE ET POLITIQUE DES MOUVEMENTS SOCIAUX RÉCENTS

Les mouvements sociaux récents poursuivent les luttes menées par les nouveaux mouvements sociaux contre les régulations du marché ou des systèmes administratifs. De plus, à l'instar de ces derniers, les résistances à l'encontre de ces régulations et les projets qu'ils élaborent ne prennent pas automatiquement la forme d'une « construction positive du politique⁴³ », c'est-à-dire conduisant à la formation d'un sujet politique unifié, capable d'élaborer un nouveau modèle de société. Leur action et leur diversité se déploient plus aisément sur le terrain social avant d'entrer en conflit avec les instances présentes dans l'espace politique institutionnel.

Ces mouvements partent du fait qu'une variété d'espaces publics recouvrent des dimensions sociales et politiques fortement interreliées. En participant à la construction de cette sphère publique diversifiée, ils font en même temps l'expérience — démarche de reconnaissance et d'opposition — des identités et des différences multiples qui composent le paysage social d'une démocratie pluraliste. Cela ne signifie pas que toutes les différences ont le même poids, la même importance, le même statut, comme le laissent croire certaines lectures postmodernes qui mettent l'accent sur le caractère incommensurable des identités⁴⁴. Toutefois, en misant de prime abord sur la subjectivité des acteurs, les mouvements sociaux récents attirent notre attention sur la distance nécessaire à maintenir avec le politique institutionnel, tout en soulignant le caractère social et culturel de leur engagement. En partant des situations particulières vécues par les citoyens, ces mouvements soulèvent l'aspect problématique d'un discours politique universel ou d'une représentation unifiée du politique qui en fait abstraction.

La critique du politique institutionnel, et en particulier de ses formes d'organisation hiérarchiques, faite par les nouveaux mouvements sociaux, a déjà nourri, au cours des années 1980, une réflexion sur la nature du politique. On a souligné que la représentation de l'intérêt général était de plus en plus difficile à établir compte tenu de la fragmentation des intérêts particuliers. On a mentionné aussi que le déclin des partis politiques en tant que principal véhicule des demandes sociales allait de pair avec une baisse de leur légitimité. Enfin, la portée des mouvements sociaux, au-delà d'une intégration non-conflictuelle aux systèmes politiques, engageait l'action du côté d'une radicalisation du politique et de la démocratie.

43. Louis Maheu, *op. cit.*, p. 205.

44. John Paul Jones III et Pamela Moss, « Democracy, Identity, Space », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 13, 1995, p. 253-257.

Cependant, les propositions théoriques qui ont étoffé ces analyses portaient de visions générales de la société, qu'il demeurait difficile de transcrire sur le plan empirique. En fait, la plupart du temps, ces analyses traitaient les mouvements sociaux d'une manière homogène, comme des « boîtes noires⁴⁵ », ne tenant pas compte des formes concrètes d'organisation et de mobilisation qui les caractérisaient. La façon dont ces mouvements parvenaient concrètement dans leur action à gérer leur diversité et leur unité ne préoccupait pas vraiment ces chercheurs.

Au sujet des mouvements sociaux récents, il nous faut à nouveau insister sur la diversité non seulement de leur composition sociale ou de leur organisation, mais aussi de leurs stratégies et de leurs rapports aux institutions. En d'autres termes, le caractère *expérientiel* de l'action qui alimente les rapports entre les mouvements et les institutions — incluant l'institutionnalisation —, tel que nous l'avons évoqué plus haut, ne tourne pas toujours à l'avantage des acteurs et des mouvements. Bien qu'elle revête un caractère inéluctable, l'institutionnalisation des mouvements sociaux prend place dans un contexte marqué par l'émergence d'un État plus flexible — que certains qualifient de « shadow state⁴⁶ » ou de « hollow state⁴⁷ » —, faisant appel à la privatisation et au partenariat, n'hésitant pas à recourir aux organismes sans but lucratif et aux organisations associées aux mouvements sociaux, comme par exemple le milieu communautaire, pour fournir des services publics. Cela soulève pour les pouvoirs publics des problèmes de gestion et d'imputabilité, mais, pour les mouvements sociaux, cela se traduit souvent par une instrumentalisation de l'action collective à partir de finalités énoncées par les gestionnaires publics. D'une manière paradoxale, l'institutionnalisation des mouvements sociaux peut dès lors conduire à leur marginalisation, l'obtention des ressources mises à leur disposition par les pouvoirs publics devenant l'enjeu d'une compétition exacerbée entre les groupes et les organisations.

Pour mieux saisir la nature de ces enjeux et leurs implications pour les mouvements sociaux, il faut les situer par rapport à la redéfinition en cours de l'action publique. La problématique de la gouver-

45. Margit Mayer et Roland Roth, « New Social Movements and the Transformation to Post-Fordist Society », dans Marcy Darnovsky, Barbara Epstein et Richard Flacks, *Cultural Politics and Social Movements*, Philadelphia, Temple University Press, 1995, p. 315.

46. Jennifer R. Wolch, *The Shadow State : Government and Voluntary Sector in Transition*, New York, The Foundation Center, 1990.

47. H. Brinton Milward et Keith G. Provan, « The Hollow State: Private Provision of Public Services », dans Helen Ingram et Steven Rathgeb Smith (dir.), *Public Policy for Democracy*, Washington, D. C., The Brookings Institute, 1993, p. 222-237.

nance⁴⁸, qui a permis de revoir l'ancien paradigme de la légitimité publique, traduit en partie ce changement de perspective qui a été observé depuis les années 1980. D'un point de vue historique, on est passé d'une «logique d'action publique, fondée sur la fourniture de services, à une logique de construction d'action publique, définie par la mise en cohérence des interventions publiques⁴⁹». C'est dire que le rôle de l'État change de statut. Non seulement la gestion publique fait appel davantage aux ressources privées qu'elle ne le faisait dans les années 1960 et 1970, pour mener à bien des missions publiques, mais de plus elle s'appuie sur des principes différents de gestion, tant en faisant appel au néocorporatisme et à une participation accrue des citoyens qu'en redéfinissant les rapports traditionnels entre l'État et la société civile⁵⁰.

Avec cette représentation de l'action publique, on rompt d'une manière nette avec la fiction d'une centralité capable de diriger la société⁵¹, ce qui nous éloigne du même coup des représentations officielles où le système politico-administratif est traité comme le centre du politique. Même si, d'un point de vue externe, la sphère politique continue d'être organisée de manière hiérarchique, elle est soumise à divers processus de démocratisation qui introduisent de nouvelles règles du jeu et modifient les rapports de pouvoir. Dans un tel scénario, la décision ne résulte plus de la mise en œuvre d'un modèle préalable, à partir d'une rationalité fermée. Elle est plutôt ouverte à des démarches d'action collective allant de pair avec des mécanismes décentralisés : «Le système politico-administratif ne peut plus être le lieu central ou unique par rapport aux événements politiques. Nous assistons à l'émergence d'un réseau de coopération, de participation et de négociation, mais aussi de ré-interprétation et de résistance possible qui, de concert avec la démocratisation, prend place à travers la structure formelle, tant horizontale que verticale, d'autorisations et de compétences.⁵²»

Le fait pour les citoyens de prendre une part active à la définition de l'action publique, plutôt que d'être de simples «destinataires» de l'action gouvernementale, entraîne-t-il une «modification du lien démocratique⁵³»? En contrepartie, étant donné la faible portée de ces

48. Voir, par exemple, Katherine A. Graham, Susan D. Philips et Allan M. Maslove, *Urban Governance in Canada*, Toronto, Harcourt Brace, 1998.

49. Patrice Duran et Jean-Claude Thoenig, «L'État et la gestion publique territoriale», *Revue Française de Science Politique*, vol. 46, n° 4, 1996, p. 583.

50. Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard, 1998.

51. Ulrich Beck, *Risk Society : Towards a New Modernity*, London, Sage, 1992.

52. *Ibid.*, p. 191.

53. Jacques de Maillard, «Démocratie représentative ? Participative ? Délibérative ?», *Réunion inter-labo*, CERVL-CERAT, Grenoble, 1999, p. 18.

changements sur la configuration des rapports de pouvoir, ne s'agit-il pas d'une nouvelle modalité d'« obtention du consentement par l'État⁵⁴ » ? Laquelle de ces interprétations rend le mieux compte du redéploiement de l'action publique à l'intérieur de la nouvelle culture politique dont fait état Ulrich Beck ? Laquelle permet le mieux de refléter le sens de l'action des mouvements sociaux récents ?

Il est certain que les mouvements sociaux interviennent d'une manière de plus en plus active et directe, souvent de concert avec des ONG ou des comités de citoyens, aux côtés des pouvoirs publics. À ce titre, leur action a sans aucun doute un contenu public⁵⁵. Cependant, la validité de leur position et de leurs revendications relativement aux droits ou aux ressources renvoie à une prétention à la légitimité qui dépend de leur reconnaissance sociale — leur présence affirmée et reconnue dans l'espace public — et, en dernière analyse, de leur capacité à convaincre « ceux qui sont pris à témoin ». Mais pour cela, il faut accepter que, dans les démocraties libérales, la force et la primauté des arguments dépendent avant tout de l'évaluation publique, c'est-à-dire de la confrontation des opinions⁵⁶ plutôt que des positions de pouvoir que détiennent les acteurs prenant part au débat.

Toutefois, à ce chapitre, le bilan des sociétés libérales continue d'être des plus décevant. Démocratie formelle et démocratisation n'ont pas toujours été liées⁵⁷. En outre, les moyens utilisés dans le passé pour encourager la vertu civique et la compétence citoyenne nous apparaissent comme de plus en plus inadéquats devant les changements récents qui marquent l'espace politique et la vie civique. Rappelons à ce sujet les trois changements majeurs mentionnés par Robert A. Dahl⁵⁸ : changement d'échelle des enjeux politiques (les décisions économiques et politiques importantes pour la vie des citoyens se prennent souvent maintenant à l'extérieur des frontières nationales) ; complexité accrue de la gestion des affaires publiques (en particulier des enjeux et des processus politiques, que reflète la professionnalisation de la gestion publique, si bien que, même s'ils sont

54. *Ibid.*, p. 18.

55. Comme l'écrit Louis Quéré : « L'action publique n'est pas simplement l'action qui se rend visible sur la scène publique; elle est plus précisément l'action qui prend soin de la "chose publique", de l'historicité, des cadres de l'existence collective, de la formation du lien social ou de l'institution d'un monde en commun », « Un événement indécidable ? », *Espaces Temps*, 64/65, 1997, p. 11.

56. *Ibid.*, p. 14.

57. Voir Joëlle Affichard « Inégalités et principes de justice », dans Joëlle Affichard et Jean-Baptiste de Foucauld (dir.), *Justice sociale et inégalités*, Paris, Éditions Esprit, 1992.

58. Robert A. Dahl, « The Problem of Civic Competence », *Journal of Democracy*, vol. 3, n° 4, 1992, p. 49 et suiv.

instruits, les citoyens ont de plus en plus de difficulté à s'y retrouver); développement des technologies de communication (l'accroissement des informations et des possibilités offertes par les technologies de communication ne donne pas forcément aux citoyens une compréhension éclairée des affaires publiques et, jusqu'à maintenant, il a peu favorisé l'amélioration de leur compétence civique).

Les difficultés que rencontrent les mouvements sociaux dans leurs confrontations et leurs négociations avec les institutions correspondent, dans une certaine mesure, avec l'enjeu d'une transformation de l'engagement civique et de la compétence des citoyens à l'intérieur des nouveaux modèles de gouvernance ou de la nouvelle culture politique. Mais ce n'est pas leur seul défi. Ils attirent avant tout notre attention sur la démocratisation de l'ensemble du jeu politique. La question posée renvoie à la nature du pouvoir et de la souveraineté. Elle concerne la possibilité d'inscrire dans l'espace public des préoccupations relatives à la solidarité et à la justice, à partir de l'engagement social et politique des acteurs, en commençant par les expérimentations qu'ils réalisent dans le champ institutionnel.

APERÇU DU NUMÉRO THÉMATIQUE

Les articles que nous avons rassemblés dans ce numéro abordent sous divers angles le thème de l'institutionnalisation de l'action collective et des mouvements sociaux. Ils permettent de mieux comprendre les défis auxquels se trouvent confrontés les mouvements sociaux récents, défis qui incluent leurs rapports aux autres acteurs sociaux : gestionnaires publics, entreprises, partis politiques. Leurs difficultés se rapportent aussi, mais de manière plus diffuse, à leurs relations avec les mouvements sociaux anciens, tel le mouvement ouvrier.

L'article de Rachel Laforest traite d'une question d'actualité, celle de la participation des groupes de citoyens à des consultations publiques, dans la forme qu'empruntent ces processus depuis quelques années, s'accordant à une certaine vision de la gouvernance et mettant l'accent sur la participation active des citoyens aux affaires publiques. Le cas que l'auteure étudie est celui de groupes de pression provenant du Québec — dont certains peuvent être rattachés à des mouvements sociaux — qui ont choisi de participer à la consultation publique sur la réforme de la sécurité sociale organisée par le gouvernement fédéral en 1994 et 1995.

La démarche présentée repose sur une enquête effectuée auprès des représentants de ces groupes. Dans l'ensemble, celles et ceux qui ont accepté de contribuer à cette consultation publique ne s'illusionnaient pas sur leur capacité d'influencer les décisions

gouvernementales. Il n'en reste pas moins qu'ils y ont vu une occasion de prendre part à un débat public important, qui leur permettait de mieux faire connaître leur point de vue, et d'affirmer leur propre position auprès de leurs membres ou de l'ensemble de la population tout en profitant de l'impact médiatique de l'événement.

Autre aspect intéressant, cet exercice a fourni une occasion à certains groupes d'établir des relations et des alliances avec d'autres groupes. Il a aussi contribué à définir une scène publique où il a été possible à certains d'affirmer ou de ré-affirmer leur opposition à la réforme gouvernementale. De ce point de vue, on peut parler à la fois d'effets politiques et symboliques, qui découlent de leur contribution. Sur le plan de la démocratisation de la gestion publique, la participation des citoyens aux consultations publiques n'est pas sans ambiguïté. L'analyse proposée par Rachel Laforest s'éloigne des interprétations réductrices qui ne voient dans ces démarches qu'un simple outil d'aide à la décision. Au contraire, elle met en lumière certains aspects paradoxaux qui peuvent nous aider à penser un renouvellement démocratique des modèles de planification et de gestion publiques, à partir du point de vue des acteurs sociaux.

Dans l'article suivant, Marc Lemire analyse l'opposition sociale vigoureuse qu'ont suscitée deux projets récents destinés à réguler la mondialisation des échanges économiques, à savoir l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1998 et le Cycle du millénaire (Millennium Round) tenu à Seattle en 1999 et piloté par l'Organisation mondiale du Commerce. Ces deux projets ont donné lieu dans différents pays à des mobilisations populaires importantes. De plus, ils ont été l'occasion, pour les opposants, d'expérimenter une forme de solidarité internationale, d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication non seulement comme instrument de propagande, mais aussi comme moyen d'organisation et d'action, et de faire avancer la compréhension des enjeux de la mondialisation.

En reprenant à son compte la théorie des nouveaux mouvements sociaux et les principales catégories d'analyse qu'elle a produites, l'auteur passe en revue les mobilisations qui se sont organisées à l'occasion des deux événements. Les formes d'organisation réticulées mises en place, le mode de participation des individus, les valeurs défendues concordent avec les principes établis par de nombreux nouveaux mouvements sociaux. Mais sommes-nous pour autant en présence d'un mouvement sociétal au sens qu'Alain Touraine donne à ce terme, c'est-à-dire un mouvement capable de remettre en question les rapports sociaux de domination face à un adversaire qui entrave la liberté associée à l'idée de Sujet ?

Marc Lemire soutient que les transformations de l'action collective lors des événements qu'il analyse vont dans ce sens. En effet, à l'occasion de ces luttes, les acteurs sociaux ont pris leurs distances à

l'égard des élites politiques. Ils ont aussi mis de l'avant une nouvelle forme d'humanisme qui laisse présager un redéploiement de l'action collective à partir d'un principe de justice différent de celui mis de l'avant par les promoteurs de la mondialisation.

Les luttes contre la mondialisation de l'économie et des marchés ne passent pas toujours par des mobilisations à l'échelon international. Les travailleurs et les syndicats locaux sont aussi interpellés au sein de leurs entreprises, notamment parce qu'ils subissent directement les effets de décisions économiques prises souvent dans d'autres pays et en fonction de rationalités économiques limitées. C'est ce qui est abordé dans l'article de Jean-Marc Fontan et Juan-Luis Klein.

Les transformations économiques des dernières décennies ont poursuivi la logique du développement capitaliste, avec une tendance prépondérante à subordonner les modèles de régulation à des finalités économiques étroites. Les restructurations économiques ont eu des effets directs sur l'emploi, sans pour autant que soient prévues des mesures sociales adéquates. Ces effets expliquent la mobilisation des travailleurs et des syndicats pour l'emploi.

Leur étude repose sur trois luttes particulières menées par des syndicats locaux qui ont cherché à maintenir des emplois menacés par les décisions des directions de leurs entreprises. Il s'agit du cas de l'usine Dominion Bridge (Lachine), de celui de l'usine ABB (Sherbrooke) et de l'usine Kenworth (Sainte-Thérèse-de-Blainville). Ces trois exemples sont caractérisés par des alliances, des modèles de solidarité et des stratégies différentes, reliés au contexte social, à la conjoncture et aux choix faits par les acteurs. Il reste que dans les trois cas on peut parler de l'expérimentation de nouvelles formes d'action syndicale.

L'analyse élaborée par Jean-Marc Fontan et Juan-Luis Klein permet de mettre en perspective le caractère incertain des luttes pour l'emploi, qui dépend de plusieurs facteurs : degré de préparation du syndicat, existence de liens avec les instances de développement socioéconomique à l'extérieur de l'entreprise, conjoncture économique et politique. En même temps, on observe que les syndicats ne sont pas complètement impuissants. La question de nouvelles alliances aux échelons local, national et international, pour contrer les effets négatifs des restructurations économiques est clairement posée.

L'article de Serge Denis sur les mouvements ouvriers part d'une autre problématique. L'objet d'étude est relié à une mise en perspective de l'enracinement historique ou des relations qui se sont établies entre les partis historiques du mouvement ouvrier (partis socialistes, partis travaillistes et partis communistes) et leurs clientèles. La question que pose l'auteur est celle de la transcription politique des réalités socioéconomiques. Il défend la thèse du rôle central des organisations, en l'occurrence les partis politiques, dans la formation de l'identité de la classe ouvrière. Serge Denis fait appel aux

principaux courants interprétatifs de l'histoire du mouvement ouvrier (tournant linguistique, nouvelle histoire ouvrière, approche constructiviste) afin de réexaminer l'évolution des rapports entre les intérêts de la classe ouvrière, la formation de son identité sociale et les modes de représentation politique qui ont prévalu. Il en propose une synthèse originale.

En conclusion, son analyse débouche sur des questions qui découlent des changements récents, la déstructuration des liens entre les partis ouvriers et leurs clientèles traditionnelles. Annonçant la fin d'une époque historique, cette rupture permet de mesurer la période écoulée et, surtout, la complexité des relations qui se sont tissées dans l'espace institutionnel entre la matérialité d'une réalité objective et sa représentation politique.

Enfin, l'article de Réjean Pelletier et Daniel Guérin poursuit la réflexion sur la représentation politique en élaborant une autre perspective et en recourant à une méthodologie très différente. Ils posent la question de la capacité des partis politiques à rendre compte des nouvelles demandes sociales, à savoir celles qui sont habituellement prises en charge par les nouveaux mouvements sociaux.

Leur enquête a été menée auprès de militants et de militantes du Parti libéral et du Parti québécois et de groupes associés à des nouveaux mouvements sociaux (groupes environnementaux et groupes de femmes). Ils ont mesuré les différences dans les modes de participation, dans les perceptions des formes d'organisation et dans les valeurs auxquelles font appel les acteurs de ces deux types d'organisation que sont les partis politiques et les mouvements sociaux. Leur objectif était de voir s'il existe des différences essentielles entre eux, l'hypothèse étant que les structures organisationnelles des mouvements sociaux sont moins centralisées que celles des partis politiques.

L'analyse des deux auteurs démontre une situation et des perceptions nuancées tant dans le cas des partis politiques que dans celui des groupes sociaux. S'il est vrai que la culture des mouvements sociaux a été influencée par les pratiques et la culture des partis politiques, l'inverse se vérifie aussi. Les auteurs en viennent d'ailleurs à parler de complémentarité entre les mouvements et les partis. Il n'en reste pas moins que des différences majeures ressortent tant par rapport aux motivations des militants et des militantes qu'en ce qui a trait aux modalités organisationnelles.

L'engagement des acteurs, tant à l'intérieur des partis que des mouvements sociaux, passe par des processus d'entraide, de reconnaissance sociale et de solidarité que tend à renforcer l'appartenance institutionnelle. À cet égard, la qualité du rapport aux institutions se révèle des plus significative.

Les textes qui composent ce numéro témoignent de la vitalité des mouvements sociaux. Ils attirent notre attention sur le contenu des

conflits qui alimentent leur action. Privés des anciennes certitudes, les acteurs des mouvements sociaux récents sont tenus de s'engager sur la voie de l'expérimentation et de l'invention. Les enjeux institutionnels de l'action collective y apparaissent des plus diversifiés, en fonction des situations, des contextes et des projets que construisent les acteurs : une réalité multiple que seule l'étude empirique des mouvements sociaux peut permettre de saisir dans toute sa complexité, étude à laquelle contribuent d'une manière convaincante les textes qui suivent.